

choses en restent là, jusqu'à ce qu'il sache si une personne compétente accepterait le poste à un traitement moindre.

**L'honorable M. Benson** veut que le gouvernement lui donne l'assurance que si le Sénat vote les 10,000 livres, cette somme couvrira toutes les autres dépenses. Il est convaincu que cet arrangement donnera satisfaction à tous les intéressés et qu'il sera à l'avantage du pays. Il ne veut pas être mesquin, mais il estime qu'on ne devrait pas demander au pays de verser des montants supplémentaires pour couvrir les dépenses du gouverneur général. A son avis, la question a été mal posée: si on lui avait donné l'assurance que les 10,000 livres englobaient tout, il serait parfaitement d'accord; mais si l'on doit continuer à voter des crédits importants tous les ans pour les dépenses imprévues, une somme qui dépasse largement le traitement, il comprend très bien que la population se rebiffe. Si on ne lui donne pas l'assurance formelle qu'aucun supplément ne sera accordé au gouverneur général, il se prononcera en faveur de la deuxième lecture de la mesure actuelle.

**L'honorable M. Reesor** dit que les délégués en Angleterre qui ont conféré avec le gouvernement britannique au sujet de l'Acte d'Union ne se sont pas arrogés de droits en fixant le traitement du gouverneur général, puisqu'ils ont laissé au Parlement du Canada le soin d'entériner leur décision. On a dit que le Sénat ne pouvait modifier un projet de loi de finance. Nous devons soit l'accepter, soit le rejeter. Il ajoute même que la Chambre des lords rejette rarement les projets de finance. Or, le Sénat canadien joue à peu près le même rôle au Parlement que la Chambre des lords en Angleterre. Les mêmes principes s'appliquent pour le Sénat des États-Unis. Le sénateur rappelle qu'une mesure adoptée à la Chambre des communes d'Angleterre en 1860 en vue de révoquer les droits sur le papier, avait été rejetée par la Chambre des lords. Dans ce cas, la Chambre des communes avait adopté le projet de loi avec une majorité de neuf voix et la Chambre des lords a cru répondre aux vœux du peuple en le rejetant. Si le Sénat adoptait la mesure actuelle, la Chambre des communes aurait tout à fait le droit d'augmenter le traitement du gouver-

neur général au besoin. Ce serait trop exiger des membres du gouvernement au Sénat que de leur faire promettre qu'il n'y aura plus de critiques pour les dépenses imprévues, si notre projet de loi était rejeté. Pendant le débat à l'autre endroit, le gouvernement a bien précisé que les \$50,000 couvriraient toutes les dépenses. On peut donc conclure qu'on s'en tiendra là. Voilà pourquoi le sénateur appuiera le projet de loi.

**L'honorable M. Campbell** dit que le traitement du gouverneur doit couvrir toutes ses dépenses. C'est du moins ce que désire le gouvernement. Toutefois pour ce qui est des dépenses de voyage, il ne saurait être trop affirmatif.

**L'honorable M. Mitchell** dit que les délégués et surtout les ministres devraient commenter cette question. Il voudrait donner une précision au Sénat, notamment parce que son honorable ami de Toronto (M. Macpherson) lui a demandé maintes et maintes fois de le faire. A son avis, les délégués avaient le devoir d'exposer au Sénat les termes de l'accord au sujet du traitement. Le sénateur de Toronto a demandé à l'honorable M. Mitchell de dire si une entente était intervenue à ce sujet entre les membres de la délégation et les représentants du gouvernement britannique. On a posé la question au leader du gouvernement et il y a répondu. Au cours de leur séjour à Londres qui a duré plusieurs semaines, les délégués ont rencontré fréquemment les membres du cabinet impérial et ont cherché à obtenir des explications supplémentaires au cours de ces délibérations. On a beaucoup discuté du traitement du gouverneur et le sénateur Mitchell croit que les ministres britanniques ont bien précisé auprès des délégués ce que pensait le gouvernement de Sa Majesté à ce sujet. Quoi qu'il en soit, le gouvernement britannique a accepté la somme proposée par la délégation mais le sénateur Mitchell, à titre de délégué, ne peut pas dire si le gouvernement anglais aurait accepté un traitement moindre. A cette époque, il s'opposait à toute tentative en vue de réduire le traitement du représentant de Sa Majesté. Puisque l'on vient d'unir les provinces de l'Amérique du Nord britannique, il faut se garder de toucher à ce seul lien entre nous et